BILAN ENVIRONNEMENTAL

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Commentaires

des Syndicats de l'UPA

Vallée Dorée, Beau Vallon et Bagot

Avril 2009

INTRODUCTION

Le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe touche trois syndicats de base de l'UPA soit Bagot, Beau Vallon et Vallée Dorée. Monsieur Michel Merleau est venu présenter le bilan environnemental de la ville de Saint-Hyacinthe aux membres des syndicats de base concernés par le dossier. À cette occasion, des questions et commentaires ont été émis. Les syndicats profitent des consultations publiques pour exprimer ceux-ci aux représentants de la ville et remercient pour le temps qui leur est alloué.

Dans un premier temps, nous tenons à souligner que nous sommes d'accord avec la démarche entamée par la ville pour se doter d'un portrait environnemental, lequel interpelle tous les acteurs du milieu. Celui-ci touche plusieurs champs d'activités dont certains sont directement reliés au secteur agricole : territoire (planification du développement du territoire, rivière Yamaska, les milieux naturels protégés, les milieux humides), agriculture, matières résiduelles, eau potable et qualité de l'air et nuisances. Chacun de ces thèmes sera abordé lors de notre présentation.

MÉTHODOLOGIE

Il faut bien comprendre la portée et les limitations du bilan environnemental. Il s'agit d'une évaluation qualitative de la gestion environnementale de la municipalité. Certains des aspects s'appuient sur des données plus précises prises à même des rapports des divers intervenants. Il est donc important de tenir compte de ces limitations lorsque viendra le temps de donner des recommandations et de mettre en application certaines actions.

BILAN SECTORIEL

1. TERRITOIRE

1.1 Planification du développement du territoire

Le développement du territoire tant au niveau résidentiel, commercial qu'industriel est un aspect important pour le monde agricole car il y a perte nette de terres agricoles lorsque celui-ci se produit en zone agricole. Nous trouvons très intéressant les pistes soulevées autres que le dézonage notamment celui voulant favoriser le redéveloppement et la densification du milieu urbain. Le développement du territoire doit être vu dans une vision globale à l'échelle de la municipalité mais également à l'échelle de la MRC.

1.2 Rivière Yamaska

La qualité de l'eau de la rivière Yamaska préoccupe également le milieu agricole. Le bilan environnemental identifie le respect des bandes riveraines comme étant une avenue incontournable pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Certes, les bandes riveraines jouent un rôle dans la qualité de l'eau mais ce n'est pas le seul facteur. D'ailleurs, le milieu agricole est très conscient que la pollution diffuse n'a pas qu'une source et que du travail doit être fait à plusieurs niveaux pour porter fruits. Parmi les éléments mis en place, notons les plans agroenvironnementaux de fertilisation, les bilans phosphore, les pratiques agricoles (réduction du travail du sol, les pesticides, etc.). Il est dommage que le « Diagnostic du bassin versant de la Yamaska, Plan directeur de l'eau » limite la problématique à l'analyse de la qualité de l'eau de surface alors que les eaux souterraines représentent une bonne part de l'eau utilisée.

De plus, il est faux de prétendre que de façon générale les associations d'agriculteurs ont été plus réactives que proactives dans les dossiers environnementaux (p.18). La Fédération régionale a, depuis 1998, deux agents agroenvironnementaux qui travaillent à faire avancer l'utilisation de pratiques agroenvironnementales par les producteurs agricoles. La Fédération a initié, il y a quatre ans, un projet de biodiversité faune/agriculture sur le ruisseau des Aulnages. Le milieu syndical agricole est conscient que malgré les nombreux gestes posés par les producteurs agricoles, l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Yamaska est un travail à très long terme qui implique plusieurs acteurs.

Dans les faiblesses on impute à l'agriculture la majorité des problèmes de la qualité de l'eau de la rivière Yamaska. Le milieu est prêt à reconnaître sa part mais pas celle reliée aux municipalités qui ont été longtemps sans traiter leur eau et qui doivent, dans certaines situations, vider leur trop-plein directement à la rivière. L'accès à la rivière tel que recommandé doit tenir compte que dans la zone agricole cela peut amener des contraintes importantes aux activités agricoles avoisinantes. Le milieu agricole est prêt à travailler avec les partenaires pour assurer une gestion adéquate de la bande riveraine mais il est important de savoir que nos actions ne se limitent pas qu'à cet aspect.

1.3 Les milieux naturels protégés

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a une orientation au regard des boisés. Plusieurs producteurs ont à cœur leur boisé de ferme et font des améliorations dans celui-ci. Toutefois, la conservation des boisés privés doit impliquer nécessairement une contribution du milieu pour leur maintien. Une des recommandations vise la caractérisation de l'ensemble des boisés agricoles et urbains du territoire. Il faut

éviter que des biens appartenant à des particuliers soient gelés sans aucune compensation. Il est également important d'améliorer ou de maintenir la qualité de ces boisés, ce qui implique que les travaux de sylviculture améliorant ceux-ci doivent être autorisés.

1.4 Les milieux humides

Il est très important que ceux-ci soient caractérisés car au niveau provincial des réglementations sont rattachées à ces milieux. Le milieu agricole désire connaître les règles qui s'appliquent à leur territoire. De plus, la conservation des milieux humides par les producteurs agricoles devrait être compensée à titre de biens et services environnementaux au même titre que la conservation des boisés.

1.5 Foresterie urbaine

La ville de Saint-Hyacinthe se situe au cœur des terres agricoles québécoises. Le climat et le sol sont plus que propices aux activités agricoles. La région ne se prête pas à un reboisement des terres agricoles mais il est possible d'envisager la plantation d'arbres pour des haies brise-vent. La conservation des boisés privés doit impliquer nécessairement une aide financière car on vient restreindre l'utilisation que le propriétaire peut en faire.

AGRICULTURE

Les constats ne mettent pas en lumière les actions réalisées par les producteurs agricoles pour protéger les ressources qui sont l'eau et le sol. Il est fait mention des études en cours mais le bilan se limite à ce qui a été fait en 2008 alors que des actions sont en cours depuis 1998. D'ailleurs le portrait agroenvironnemental réalisé en 2007 montre les gains obtenus depuis 1998. Mentionnons que pour le territoire de la Montérégie-Est, il y a une diminution de 25 % de l'épandage après récolte, que sur le territoire de l'UPA de Saint-Hyacinthe, 94 % des entreprises agricoles détenaient un plan agroenvironnemental en 2007 et que 55 % des entreprises agricoles font du travail réduit du sol, soit une augmentation de 21 % depuis 1998 (référence : Suivi 2007 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec).

Les syndicats de base collaborent au projet de « Promotion des produits agricoles québécois » organisé par la Fédération régionale. Des « Escouades UPA » font la promotion dans les épiceries de l'achat de produits québécois. L'étiquetage des produits, la qualité de produits québécois sont quelques éléments abordés par les escouades. D'ailleurs la Fédération régionale s'est vue discerner le Prix Jean-Paul-Raymond au niveau régional pour cette initiative dans le milieu. La Fédération

de l'UPA de Saint-Hyacinthe est intéressée à faire des maillages avec les organismes du milieu pour valoriser les produits québécois.

Le milieu agricole se préoccupe des gaz à effet de serre (GES). Cette préoccupation s'est traduite par l'organisation d'un colloque au niveau provincial sur ce thème. L'information reçue permet de conclure que pour l'instant les entreprises agricoles qui implantent des méthodes favorisant la réduction des gaz à effet de serre, le font par conviction car la rentabilité n'est pas au rendez-vous. Le milieu agricole espère que le développement de nouvelles technologies offrira de meilleures opportunités. Les producteurs qui utilisent le travail minimal du sol le font non pas pour des aspects de réduction des GES mais pour améliorer la qualité de l'eau.

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a obtenu une subvention pour travailler de concert avec les intervenants du milieu sur un projet de récupération des plastiques.

La synthèse des forces et des faiblesses mériterait d'être bonifiée. Au niveau des forces, il manque plusieurs éléments tant ceux réglementaires tel le PAEF que les efforts réalisés depuis 1998 par le milieu agricole pour protéger l'environnement. Au niveau des faiblesses, il serait important de moduler le premier point notamment en éliminant le terme « énormément ». Nous avons de la difficulté à concevoir que le milieu local a peur de formuler des exigences environnementales envers le milieu agricole. La mise en place d'un comité consultatif agricole au sein de la municipalité est un lieu important d'échange entre le milieu agricole et le milieu urbain. De plus, la MRC s'est dotée d'un comité de liaison MRC / UPA / CLD qui discute des différentes préoccupations soulevées dans le bilan environnemental : développement du territoire et bandes riveraines. Également, au niveau régional il y a le comité consultatif agricole composé de représentants agricoles mais également de représentants municipaux.

Le milieu agricole est d'accord avec l'application d'une stratégie pour le respect des bandes riveraines incluant un volet communication et sensibilisation mais nous doutons qu'un volet coercitif apporte de grands résultats.

EAU POTABLE

Le Règlement sur le captage des eaux souterraines prévoit déjà un rayon de protection minimale autour des prises d'eau potable desservant 20 personnes et plus. Les producteurs sont sensibilisés aux normes exigées.

QUALITÉ DE L'AIR ET NUISANCES

La MRC a établi des règles de cohabitation par l'implantation de zones de protection autour des périmètres urbains et l'application de distances séparatrices au regard des exploitations animales. Des mesures sont prévues lors de la construction de nouvelles fosses. Toutes ces mesures contribuent à favoriser la cohabitation au regard des activités agricoles. Dernièrement, la MRC a introduit l'utilisation d'un matelas de paille sur les fosses comme une méthode reconnue pour diminuer les odeurs. Cette technique est moins onéreuse pour les entreprises agricoles et permet d'agir dans la période critique de cohabitation. Cette initiative s'est faite en collaboration avec le milieu agricole et plus particulièrement la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

CONCLUSION

Le bilan environnemental de la Ville de Saint-Hyacinthe compte plus de 40 recommandations. Plusieurs de celles-ci concernent le milieu agricole. Certaines trouvent leur pertinence alors que d'autres devront être bonifiées.

Les recommandations visant le développement du territoire répondent aux attentes du milieu agricole notamment au niveau d'une stratégie de densification du milieu urbain et de normes d'aménagement des parcs industriels. Finalement, la recommandation voulant que le développement de la municipalité ne soit pas automatiquement synonyme de dézonage agricole et d'élimination de milieux naturels nous apparaît primordiale.

Les recommandations portant sur la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Yamaska doivent s'appuyer sur une stratégie à long terme. Le milieu agricole est prêt à collaborer à cet important objectif. La mise en place de bandes riveraines est une action intéressante mais qui doit être accompagnée par d'autres mesures complémentaires tel un soutien au regroupement de producteurs agricoles intéressés par les divers aspects de la protection de l'eau.